

## Trois faux orphelins congolais REVENDUS CHEZ NOUS!

▶ La directrice de l'ASBL Tumaini, Julienne Mpemba (PS), a été placée sous mandat d'arrêt...

▶ Julienne Mpemba (PS) est en prison (détention préventive) depuis le 10 novembre dernier. Cette juriste/politicienne de l'administration wallonne est la directrice de l'orphelinat Tumaini (à Kinshasa) et a été inculpée à ce titre de prise d'otages et de trafic d'êtres humains avec la circonstance aggravante que les faits ont à chaque fois été commis à l'encontre de mineurs d'âge !

**DOUZE PERQUISITIONS** ont au total été menées en ce mois de novembre dans le cadre de cette sombre affaire dont l'une pas plus tard qu'hier au sein du cabinet du ministre Rachid Madrane (PS) qui a la tutelle sur l'Autorité centrale communautaire (ACC) et est donc compétent en matière d'adoption pour la Fédération Wallonie - Bruxelles. "Cette opération s'inscrivait dans le cadre d'un dossier ouvert au parquet fédéral à la suite d'une plainte déposée par le SPF Affaires étrangères en novembre 2015 contre Madame Mpemba", indique Eric Van der Sijpt, porte-parole du parquet fédéral. "Les faits se seraient déroulés dans le cadre de procédures d'adoption internationale en République Démocratique du Congo (RDC)."

**JULIENNE MPEMBA** est ainsi suspectée d'avoir enlevé et détenu au mois de no-

vembre 2015 onze petits orphelins congolais en vue de réclamer à leurs futures familles belges le paiement préalable d'une importante somme d'argent. Elle est aussi suspectée d'avoir revendu trois faux orphelins congolais (sur onze);

comprenez par là que ces trois enfants ont été adoptés au plat pays alors qu'ils ont encore de la famille dans leur pays d'origine.

"Ces trois enfants seraient aujourd'hui recherchés par les autorités congolaises. Ils ont été pris en charge par les sections jeunesse des parquets locaux compétents afin de mettre en œuvre les mesures protectionnelles adéquates", explique le porte-parole du parquet fédéral.

Qui précise que les trois familles belges concernées par ce drame ont été reçues dès le 9 novembre dernier par les magistrats en charge du dossier et en présence des enquêteurs de la PJJ de Namur et du service d'aide aux victimes de Namur.

### Koen Geens contre la traite des êtres humains

**LUXEMBOURG** Le ministre de la justice Koen Geens sera aujourd'hui à Luxembourg-ville pour signer une déclaration d'intention dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains, apprend-on auprès du ministère.

Dorénavant, les pays du Benelux examineront la possibilité d'assister et prendre en charge dans un autre pays du Benelux les victimes de traite des êtres humains. L'objectif est d'empêcher qu'elles subissent des pressions dans le pays où elles ont été victimes, ce qui arrive la plupart du temps. "Des pays qui coopèrent sont bien plus forts que s'ils agissent

### Madrane prêt à prendre des mesures

"S'il s'avère que des erreurs ont été commises par l'administration, je prendrai les mesures nécessaires", a indiqué jeudi soir le ministre Rachid Madrane (PS). "À mon arrivée à mon poste en juillet 2014, un moratoire avait été décidé par les autorités congolaises quelques mois auparavant sur les adoptions internationales après que des manquements dans les adoptions par certains pays avaient été constatés", a expliqué M. Madrane. Douze enfants qui devaient être adoptés par des familles belges étaient alors bloqués en RDC. "Toutes les procédures pour l'adoption étaient terminées, il ne manquait plus que leur sortie du pays." "Les autorités belges ont alors décidé de tout mettre en œuvre pour faire venir ces enfants et je me suis rendu sur place en mars 2015", a poursuivi M. Madrane.

En novembre 2015, les enfants sont finalement arrivés en Belgique. Il est apparu par la suite, comme l'a indiqué le parquet fédéral jeudi dans un communiqué, que trois des enfants ne répondraient pas aux conditions légales de l'adoption internationale et seraient recherchés par les autorités congolaises. "Une fois les enfants arrivés en Belgique, j'ai décidé de geler les procédures d'adoption en lien avec le Congo", a commenté Rachid Madrane. "J'ai demandé à ce qu'une enquête approfondie soit menée. S'il s'avère que l'administration a commis des erreurs, je prendrai les mesures nécessaires."

seuls", a précisé Koen Geens, qualifiant les victimes d'abus "d'extrêmement vulnérables".

Le nombre de condamnations pour exploitation économique ou sexuelle est en augmentation en Belgique. 98 personnes ont été condamnées en 2015, 88 entre janvier et octobre 2016.

Ju. B.